



## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET PROGRAMME BREIZH FORÊT BOIS TYPE D'OPÉRATION 8.6.1 (TRANSFORMATION) DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAL DE BRETAGNE 2014-2020

Avant de remplir cette fiche de diagnostic, lisez attentivement l'arrêté régional en vigueur relatif au type d'opération.  
Transmettez l'original à la DDTM du lieu de situation de votre projet (DRAAF Bretagne pour l'Ille-et-Vilaine) et conservez un exemplaire.

### Cadre réservé aux services administratifs

N° de dossier OSIRIS :

Date de réception :

NOM du demandeur :

## PARTIE A – ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

### A.1. Caractérisation de l'âge du peuplement

L'état boisé est-il constitué depuis plus de 30 ans ?

- Oui  
 Non

Joindre les éventuelles pièces justificatives (photos, historique de la parcelle, ...).

### A.2. Caractérisation de la faible valeur économique du peuplement en place

Indiquer pour les différentes parcelles ou îlots<sup>1</sup> concernés par le projet les caractéristiques du peuplement en place et la raison pour laquelle ce peuplement ne produit pas de bois d'œuvre valorisable sur les marchés :

Parcelle ou îlot	Surface (ha)	Principales essences	Type de peuplement, qualité actuelle des produits et motif de l'échec à produire du bois d'œuvre	Estimation du volume de bois (m <sup>3</sup> /ha)	Estimation de la valeur des bois (€/ha)	Le cas échéant, nature, date et volume de la dernière coupe de bois d'œuvre
Ex : ZB 19	0,8650 ha	Saule, Pin Maritime	Ancien taillis délaissé	120 m <sup>3</sup> /ha		

Dans le cas où le projet de transformation prévoit la reconstitution de boisements en Pin maritime sur des peuplements clairs<sup>2</sup> dominés par cette essence comme l'arrêté régional le permet (paragraphe 4.2.b), préciser dans le tableau ci-dessus les caractéristiques du peuplement en place, l'origine du peuplement clair et les raisons pour lesquelles ce dernier ne peut être amélioré.

<sup>1</sup> Il peut s'agir des parcelles cadastrales, des unités de gestion ou des îlots (bien indiquer leurs références sur le plan)

<sup>2</sup> La définition de « peuplement clair » est celle donnée à la page 55 du SRGS de Bretagne.

### A.3. Présence d'un zonage réglementaire de protection

Le projet est-il concerné par un des zonages réglementaires de protection indiqués dans le cahier des charges de Breizh Forêt Bois (Annexe B.1) :

Zonage	OUI	NON
Réserve naturelle nationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réserve naturelle régionale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réserve biologique intégrale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arrêté préfectoral de protection de biotope	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## PARTIE B – CRITÈRES DE SÉLECTION

### B.1. Contexte environnemental des parcelles

#### B.1.1. Desserte forestière

La desserte forestière des parcelles est-elle possible ?

- Oui  
 En partie seulement  
 Non

Faire figurer l'ensemble des éléments de desserte (route forestière, piste, place de dépôt, place de retournement...) sur le plan joint à la demande de subvention.

#### B.1.2. Zonages réglementaires ou administratifs

Certains zonages nécessitent des démarches particulières (Ex : Déclaration de travaux au titre des sites inscrits...)

Zonage	OUI	NON	Parcelles concernées	Observations, précisions
Site inscrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Site classé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Monument historique (classé/inscrit)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Natura 2000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Préciser le nom du site. Joindre l'évaluation des incidences Natura 2000
Zone humide inventoriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Le cas échéant, les indiquer sur le plan
ZNIEFF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

#### B.1.3. Milieux d'intérêt écologique en présence sur la zone de projet

Le projet recouvre-t-il des surfaces présentant un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire ? (voir cahier des charges de Breizh Forêt Bois annexe B.2)

Milieux	Code Natura	OUI	NON	Parcelles concernées	Surface concernée	Mesures de préservation éventuelles
Tourbière boisée	91D0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Vieille chênaie acidiphile des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Forêt de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (Frênaie-ormaie littorale)	9180-1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Forêt de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (Frênaie-érablaie à scolopendre)	9180-2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>	9120	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Hêtraie de l' <i>Asperulo Fagetum</i>	9130	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

### B.1.4. Éléments patrimoniaux connus ou présents sur la zone de projet

Le projet est-il concerné par un autre **habitat d'intérêt écologique ou patrimonial** ? (voir cahier des charges de Breizh Forêt Bois § 4.1.a et annexe C). Des espèces remarquables sont-elles présentes sur la surface de projet ? Listez les espèces présentes sur votre terrain.

Si oui, précisez :

Élément d'intérêt patrimonial	Parcelles concernées	Surface de projet concernée	Remarques
Ex1 : Haie et bosquet	YB 15	0,2 ha	Mis en zone de projet hors travaux avec bande de 6 m avant les premiers plants
Ex2 : Espèce protégée	YB 20	0,15 ha	Conservation des talus en zone de projet hors travaux

### B.1.5. Conditions stationnelles de la surface de projet

Indiquez dans le tableau ci-dessous les caractéristiques pédo-climatiques du projet :

		UG 1	UG 2	UG 3	UG 4
<b>PENTE</b>	% de la pente				
	Altitude				
	Exposition (N/S/W/E)				
<b>ÉTUDE SOL</b>	Roche mère				
	Humus				
	Profondeur du sol prospectable				
	Texture (% sable argile limon)				
	Profondeur d'apparition des traces hydromorphie				
<b>STATION FORESTIÈRE</b>	Type de station				
	Type de peuplement				
	Guide des stations (CRPF) utilisé				
	Autre catalogue de référence				

## B.2. Caractéristiques techniques du projet de reboisement

### B.2.1. Sensibilité du projet de reboisement au risque de dégât de gibier

Risque	OUI	NON	UG concernées	Observations
RISQUE DE DÉGÂT GIBIER → Indices de présence de gibier (cerfs, chevreuils, lapins, )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

### **B.2.2. Impact du projet sur son environnement**

<b>Risque en présence</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>UG concernées</b>	<b>Observations</b>
IMPACT SUR L'EAU ET LES ZONES HUMIDES : (AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU) – Travaux ou ouvrages prévus susceptibles de modifier les écoulements naturels (buses, gués, canalisation, remblais...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
– Application prévue de phytosanitaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
– Présence de captage, de cours d'eau ou milieux associés fragiles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- Évaluation des incidences Natura 2000 le cas échéant (et en l'absence de PSG agréé au titre de Natura 2000 prévoyant ce type d'opération)
- Les éventuelles pièces justificatives de l'âge du peuplement